



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET  
téléphone : 01 60 56 70 97  
télécopie : 01 60 56 71 01  
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 21 septembre 2018

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 7 juin 2018.

Par courrier réceptionné le 4 juillet 2018, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie le jeudi 20 septembre 2018. Le projet a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET et Monsieur Guillaume FENAT, à partir de votre dossier de PLU.

Votre projet ne comporte pas un STECAL.

***La commission a rendu, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, un avis favorable sur votre projet de PLU avec les remarques suivantes :***

- prévoir d'augmenter la hauteur autorisée pour les bâtiments agricoles à 12 m ;
- identifier et protéger les zones humides de classes 1 et 2 et les zones de marais (cf : carte IGN), ainsi que les mares. Les zones de classe 3 peuvent être matérialisées si elles ont été vérifiées et confirmées ;
- il conviendra de s'assurer de la pertinence du classement en EBC pour tout ou partie de l'espace naturel sensible (butte et marais de Flagy) avec les objectifs de gestion d'ordre écologique du site.

***Elle rend également un avis favorable au titre du STECAL Nd, sous réserve de mieux préciser sa destination et de définir une surface maximale admissible (en m<sup>2</sup>).***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jacques DROUHIN  
Mairie  
5, rue du Poëlon  
77940 FLAGY

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne

Igor KISSOFF